



ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 NOVEMBRE 2006

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

SUR

**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CONSEIL REGIONAL
POUR L'EXERCICE 2007**

Remarques générales

Les commissions prennent acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2007 du Conseil régional. Elles notent que ces interventions s'inscrivent logiquement dans la mise en œuvre des orientations générales retenues pour la mandature 2004-2010. De plus, elles intègrent les évolutions en cours (transferts de compétences en matière de routes, de santé, d'éducation et de formation, nouvelles contractualisations du C.P.E.R.¹ et des programmes européens, ...), qui ont une influence directe ou indirecte sur le budget de la collectivité. En particulier, les commissions soulignent que les nouvelles attributions fragilisent l'équilibre financier global de la collectivité. Par ailleurs, elles sont bien conscientes que certaines actions proposées dépendent et restent subordonnées aux résultats des négociations des contractualisations 2007-2013.

Les commissions perçoivent également les effets de la rigueur budgétaire induite par la réalisation de la route des Tamarins. Elles constatent que les orientations budgétaires proposent peu de projets nouveaux.

Afin d'avoir une vision globale sur les investissements futurs (et notamment sur le FIRT pour les tronçons Est et Sud du Tram-train), les commissions souhaitent connaître les différents scénarii envisagés par le Conseil régional, lesquels devront prendre en compte diverses hypothèses du partenariat public/privé pour le financement de la première phase entre Sainte-Marie et Saint-Paul.

Les commissions soulignent la nécessaire cohérence à avoir entre les différents documents d'orientations et de programmations adoptés ou en projet, et notamment entre les programmes européens 2007-2013, le C.P.E.R., le P.R.2.D.², le SAR³, le P.R.D.F.⁴, le S.D.A.T.R.⁵ ...

Par ailleurs, concernant l'harmonisation et donc le partage des compétences respectives de chacune des deux collectivités régionale et départementale, les commissions constatent la persistance de flous et de chevauchements dans certains secteurs, notamment pour le foncier, la recherche, l'aménagement rural, la coopération, ... Elles rappellent que les orientations budgétaires 2006 prévoyaient une clarification dans plusieurs domaines et souhaitent l'aboutissement des négociations en 2007.

Plus ponctuellement, les commissions rappellent les besoins importants et immédiats de foncier aménagé et disponible, notamment pour l'implantation et l'extension d'activités économiques (y compris pour le secteur du tourisme) ainsi que pour le logement social.

¹ Contrats de Projets Etat-Région 2007-2013

² Plan Réunionnais de Développement Durable

³ Schéma d'Aménagement Régional

⁴ Plan Régional de Développement de Formations

⁵ Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion

COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE »

« AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES, PATRIMOINE ET PERSONNEL »

I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

La commission note que le Conseil régional, conformément à ses engagements, poursuivra la réalisation des **grands projets** structurants de la mandature (route des Tamarins, Tram-train, ...), maintenant ainsi une priorité à l'investissement. L'analyse prospective financière réalisée par les services de la collectivité permet de dégager les grandes tendances d'évolution des finances régionales, de prévoir les disponibilités financières et les recours à l'emprunt envisageable.

Compte tenu de l'augmentation des contraintes dans laquelle doivent s'inscrire ces orientations budgétaires, la commission invite, une nouvelle fois, le Conseil régional à établir dans son programme d'investissements des priorités reposant sur des critères mesurables. Cela devrait lui permettre de procéder éventuellement à des arbitrages pour maintenir les équilibres budgétaires.

Concernant les **transferts de compétences** de l'Etat (techniciens et ouvriers de service, routes nationales, formations sanitaires et sociales, ...), la commission rappelle que lors de l'examen des orientations budgétaires pour l'année 2006, elle s'était inquiétée des conséquences de ces opérations sur les finances locales en termes de compensation des charges induites. Aussi, elle encourage la collectivité régionale à poursuivre les démarches auprès de l'Etat pour la mise en application effective des compensations nécessaires.

La commission s'inquiète des incidences probables à terme, tant pour les contribuables locaux (pression fiscale), que pour le maintien d'un service public de qualité dans les domaines transférés.

II - SECTEUR « GESTION DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER »

La commission note un changement dans la présentation sectorielle des orientations budgétaires qui consiste à aborder la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la collectivité régionale. Cette nouveauté fait suite à l'obligation pour le Conseil régional d'enregistrer les dotations aux amortissements de ses biens mobiliers et immobiliers. Les états du patrimoine concernés feront l'objet d'un chiffrage budgétaire dès 2007, ce qui n'était pas le cas antérieurement.

La commission estime que cet « inventaire » est l'occasion d'optimiser la gestion du patrimoine.

Pour en assurer la gestion, elle constate que des moyens supplémentaires, matériels et humains, devront être alloués au service.

III - SECTEUR « RESSOURCES HUMAINES »

Pour le secteur des ressources humaines, la commission relève qu'il a été tenu compte d'une part, des transferts de compétences prévus par la loi relative aux libertés et responsabilités locales (du 13 août 2004) et d'autre part, de la réforme actuellement en cours de discussion sur la modernisation de la fonction publique territoriale.

Concernant les transferts des personnels de l'Etat vers la collectivité (de la Direction départementale de l'équipement, de l'Education nationale), qui devraient à terme, plus que doubler les effectifs de la collectivité, la commission avait demandé des précisions sur les modalités pratiques de ces opérations (période, organisation, évaluation, modes de financement, ...). Elle constate que la collectivité a évalué l'effectif transféré ainsi que son besoin de financement.

La commission avait également à ce sujet, incité le Conseil régional à s'organiser, par la mise en place d'un véritable dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper sur les évolutions du personnel et prendre en considération l'ensemble des situations (transferts de personnel, élargissements des compétences, évolutions de carrière, ...).

« AFFAIRES EUROPEENNES »

La commission note pour le secteur des affaires européennes, deux priorités marquantes pour l'année 2007 que sont, la négociation finale des nouveaux programmes européens et les premières initiatives pour une pérennisation de la prise en compte de la réalité des régions ultrapériphériques et de leurs évolutions dans les politiques publiques de l'Union Européenne, après 2013.

Concernant **les fonds européens**, 2007 sera une année importante. Il s'agira de bien clôturer le DOCUP actuel, mais également, ce sera la première année de mise en œuvre des nouveaux programmes opérationnels.

A ce sujet, la commission soutient la collectivité qui envisage de mettre en place des procédures de transition entre les deux programmations pour éviter tout retard de financement et toutes difficultés pour les bénéficiaires.

La commission attire l'attention du Conseil régional sur le manque de dotations depuis plusieurs mois pour soutenir l'implantation d'activités. La mise en œuvre dans la nouvelle programmation ne semble guère intervenir avant mi 2007 dans le meilleur des cas. La commission demande donc à ce que soit mis en place un système de préfinancement afin de ne pas retarder les investissements privés.

La nouvelle architecture des programmes européens pour 2007-2013 implique de nouvelles procédures de gestion. Sachant que cette nouvelle structuration ne tend pas à simplifier les procédures, la commission insiste pour qu'au niveau local, la démarche reste intégrée et pluri-fonds, impliquant l'harmonisation de chaque fonds et programme (stratégies, procédures, mise en œuvre, suivi, évaluation). Dans ce cadre, le partenariat qui associe l'ensemble des acteurs politiques et socio-professionnels, autour de l'AGILE doit se poursuivre.

La commission attire l'attention sur l'affectation hasardeuse de l'allocation « éloignement » (financement d'équipements portuaires ou aéroportuaires), alors que cette dernière doit venir compenser les dépenses des entreprises liées à notre éloignement.

Concernant **la stratégie européenne pour les RUP**, la commission rappelle tout l'intérêt qu'elle accorde à la démarche d'évaluation et souhaiterait dans ce cadre être associée au « bilan de la situation des RUP dans la nouvelle Europe » qui sera réalisé. L'analyse de celui-ci devrait permettre de définir ou de conforter les priorités d'avenir pour ces régions et servir de base pour les négociations futures.

Au regard des impacts que peuvent avoir les futurs A.P.E. (Accords de Partenariat Economique) dont la conclusion probable est prévue fin 2007, la commission se réjouit que la réflexion entreprise localement, qui associe le C.E.S.R., se poursuive et s'accroisse.

« COOPERATION REGIONALE »

La commission note que les propositions prennent en considération l'évolution du contexte géo-économique (notamment les A.P.E.).

Elle constate que la collectivité régionale a adopté une nouvelle présentation pour les orientations de ce secteur, laquelle après avoir identifié le contexte général (défis et opportunités) se décline en objectifs, priorités géographiques, secteurs d'intervention, moyens budgétaires et mesures d'accompagnement (les priorités géographiques reprenant la présentation traditionnelle entre coopération bilatérale et coopération multilatérale).

Aussi, la commission se félicite de voir apparaître un récapitulatif des **secteurs d'intervention prioritaires**. Dans le même état d'esprit, elle espère que les documents budgétaires à venir feront l'objet d'une présentation regroupée et synthétique (faisant ressortir les pays, les projets, les montants) afin de disposer d'une vision globale de la coopération régionale.

La commission rappelle qu'elle approuve le dispositif de volontariat du progrès qu'elle encourage fortement, compte tenu de l'opportunité en termes de mobilité ainsi offerte aux jeunes réunionnais. Elle considère que cette action doit être valorisée à travers une étude sur l'insertion et le parcours professionnels des jeunes ayant bénéficié de cette expérience, lesquels pourraient correspondre à des besoins locaux en personnels qualifiés. De plus, elle suggère à la collectivité d'élargir le champ des publics éligibles (limite d'âge, niveau de diplôme et formation).

Sur **les moyens budgétaires**, la commission se réjouit de l'augmentation significative des crédits européens dans le cadre du nouveau programme de coopération territoriale (qui représentera 6 fois plus qu'INTERREG III B). En conséquence, elle invite le Conseil régional, autorité gestionnaire de ce programme, à prévoir les moyens humains (notamment en interne et équipes de terrain) qui apparaissent nécessaires, pour mobiliser les porteurs de projet par un plan de communication adapté et s'assurer de la bonne mise en œuvre des interventions. Afin d'éviter toute dispersion, elle incite la collectivité à prioriser, dans ce cadre, les projets les plus pertinents, créateurs d'activités donc d'emplois pour la Réunion. La commission souligne que les moyens à déployer sont également juridiques et logistiques. Considérant que la circulation des personnes est un préalable au développement des échanges, elle soutient, d'une façon générale, toutes démarches visant à la faciliter (délivrance des visas, développement de la desserte aérienne et maritime).

Sur les **mesures d'accompagnement**, la commission souligne avec satisfaction la volonté de rechercher une plus grande clarification du rôle des intervenants et une réelle coordination des actions dans un souci de cohérence, de meilleure lisibilité et d'efficacité, comme elle l'avait préconisé. Elle regrette vivement l'absence de concertation avec les acteurs locaux potentiels avant toute négociation.

Elle rappelle la nécessité d'avoir un chef de file et de définir un véritable plan stratégique concerté pour la coopération régionale (déclinant les objectifs, les moyens, le suivi et l'évaluation)⁶. A ce sujet, elle souhaite que le C.E.S.R. soit associé à la réflexion visant à développer la concertation entre les divers partenaires locaux.

La commission relève qu'un renforcement des moyens de fonctionnement de l'Antenne de la Région à Madagascar est prévu. Elle note de même que la collectivité envisagerait, si besoin, d'implanter des représentations extérieures de la Réunion dans d'autres pays partenaires.

La commission insiste pour que l'effort pour défendre et faire connaître la Réunion auprès des autorités européennes soit accentué. De plus, elle rappelle son souhait de la mise en place d'unités déconcentrées de la Commission européenne à la Réunion, pour l'ensemble de la zone océan Indien.

⁶ Cf. Note du C.E.S.R. « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » adoptée par le Bureau le 8 juillet 2005.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

SECTEUR « AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS »

A – Etre un acteur essentiel dans l'aménagement et le développement durable du territoire

La commission note la poursuite des travaux pour la révision du SAR. Elle soutient toutes les actions permettant d'associer l'ensemble des partenaires institutionnels et le grand public pour qu'au final, le SAR soit un véritable document d'aménagement connu, partagé, décliné et appliqué à tous.

Elle adhère à la démarche du Conseil régional visant à soutenir l'E.P.F.R. dans son action de constitution d'un portefeuille foncier à moyen et long terme. La même démarche doit être faite vis-à-vis de la SEFAR⁷. De plus, la commission rappelle les besoins importants notamment pour les activités économiques qui nécessitent un engagement fort.

La commission note l'orientation souhaitée par la collectivité régionale de recentrer son intervention financière au FRAFU, sur les opérations primaires d'assainissement et les stations d'épuration. Elle rappelle que l'assainissement constitue un préalable indispensable à la densification et à la structuration urbaine du SAR.

Elle relève le choix de se concentrer sur les dépenses éligibles liées à la protection des lieux habités en matière de programme pluriannuel d'endigement des ravines. Cependant, la commission souligne que la mise en œuvre de cette politique reste étroitement tributaire de l'engagement propre des communes. Elle précise qu'il convient de réfléchir sur les modalités d'intervention, afin d'inciter les communes à réaliser les travaux nécessaires. La commission rappelle qu'il en va de la sécurité des personnes et des biens.

B – Faire de l'environnement l'un des axes forts de la politique de développement durable

La commission note la large part donnée aux actions de communication, de sensibilisation et d'accompagnement dans le cadre de l'Agenda 21 de la Réunion. Elle insiste pour que des actions fortes soient lancées pour faire participer et adhérer le plus grand nombre de Réunionnais.

En matière énergétique, elle soutient la volonté de rendre obligatoire le recours au chauffe-eau solaire pour l'ensemble des constructions individuelles ou collectives bénéficiant de la défiscalisation.

La commission plaide pour que cette obligation soit étendue également aux logements sociaux.

Elle propose aussi que le Conseil régional soutienne les installations de panneaux photovoltaïques chez les particuliers.

⁷ Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion

En ce domaine, elle estime que le Conseil régional doit accompagner fortement toutes les initiatives pouvant conduire à la mise en œuvre d'une véritable filière structurée à la Réunion.

C – Impulser une politique des déplacements intégrant l'ensemble des modes et dans une perspective de développement durable

2007 constituera pour le Conseil régional une année de gestion des grands projets que sont notamment la route des Tamarins et le Tram-train.

Pour la route des Tamarins, la commission insiste, suite à l'accident dramatique qui a coûté la vie à un ouvrier du chantier, pour que des exercices de secours et de sécurité soient mis en œuvre régulièrement afin d'assurer l'efficacité de l'intervention des équipes de secours. Elle estime que ce point doit aussi être traité dans le cadre de la réalisation future du Tram-train.

Concernant ce dernier, la commission souhaite que tout soit mis en œuvre tant sur le plan technique que financier, pour réaliser dans les meilleurs délais les tronçons vers le Sud (jusqu'à Saint-Joseph) et l'Est (jusqu'à Saint-Benoît) de la Réunion.

La commission note que 2007 verra aboutir la démarche du transfert de compétence des routes nationales vers le Conseil régional. Elle réitère, de ce fait, son souhait de voir les tronçons routiers qui posent problème être sécurisés en priorité, avant tout transfert vers le Conseil régional. En cas de non réalisation des travaux avant cette date, un projet de sécurisation devra être arrêté avec le financement assuré par l'Etat.

Elle prend acte du début des travaux, en 2007, de la déviation de Grand-Bois – Saint-Pierre/Petite-Île et le lancement des études de maîtrise d'œuvre, de maîtrise foncière et l'appel d'offres concernant l'ouvrage de franchissement de la rivière des Remparts pour la déviation de Saint-Joseph.

Enfin, la commission rappelle que la révision du Schéma global des déplacements doit permettre à l'ensemble des partenaires de construire un véritable document partagé qui maillerait efficacement les différents modes de circulation sur l'ensemble du territoire et ainsi offrirait aux Réunionnais les meilleures conditions de déplacement auxquelles ils ont droit.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

I - SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

A – Ouvrir de nouveaux horizons en favorisant le développement des activités exportatrices et la conquête de nouveaux marchés

Améliorer l'attractivité des produits

En termes de compétitivité des entreprises de la Réunion, la commission avait souhaité, lors de l'examen de précédents documents budgétaires, le financement du coût de transport des biens intermédiaires destinés à une transformation sur l'île, dans le cadre d'un Soutien Logistique Aux Intrants (SLAI). Cette mesure aurait un impact significatif en matière économique et en emplois tant pour la reconquête du marché intérieur que pour l'ouverture sur de nouveaux marchés extérieurs.

La commission estime que l'allocation additionnelle de compensation des surcoûts doit permettre de financer cette mesure. Ceci doit venir en complément du SLAE (Soutien Logistique Aux Entreprises) dont le maintien est indispensable.

La commission attire l'attention du Conseil régional sur une utilisation partielle de l'allocation additionnelle à des fins ne correspondant pas à l'esprit de cette dotation.

Le développement touristique

Pour une meilleure cohérence et efficacité des interventions des différents opérateurs dans le domaine touristique, la commission approuve le regroupement de la Maison de la montagne et de la mer avec l'association Service Réservation Loisirs Accueil (S.R.L.A.) et souhaite vivement que le C.T.R. se structure pour pouvoir assumer le redémarrage du tourisme.

Elle insiste sur la nécessaire appropriation par la population du développement touristique. En effet, le Réunionnais est un acteur important en termes de promotion de son île. Mais suite aux événements récents, un travail doit être mené pour remotiver l'île.

La commission estime qu'il est urgent de mener une réflexion sur le foncier stratégique et souligne le besoin impérieux d'avoir une vraie politique foncière pour l'île. Elle rappelle que l'absence de foncier disponible constitue un frein au développement économique de la Réunion. Dans le domaine touristique, plusieurs projets d'hôtels n'ont pu être concrétisés pour cette raison.

B – Reconquérir le marché intérieur afin de développer le tissu économique local et la création d'emplois

Améliorer l'information et l'efficacité de l'action régionale

S'agissant des interventions régionales en faveur des entreprises, la commission approuve pleinement les préconisations émises dans le cadre de l'étude d'évaluation des aides publiques, à savoir la création d'un pôle unique d'instruction des dossiers et une simplification du dispositif d'aides et des critères d'attribution.

En effet, elle avait à maintes reprises, formulé ces propositions pour un soutien plus efficace de la stratégie de développement économique. Mais, elle souhaite que la mise en œuvre de ces mesures se fasse rapidement.

Renforcer les capacités financières des entreprises

La commission est favorable à la création d'un prêt d'honneur à taux zéro car ce dernier correspond à un vrai besoin pour les petits projets.

Elle souhaite mettre l'accent sur le problème des délais de paiement des factures dans le cadre des marchés publics. Les retards de règlement d'un grand nombre de collectivités locales et de l'Etat ont de lourdes conséquences sur la trésorerie des entreprises, entraînant pour certaines d'entre elles, des dépôts de bilan.

Des aides régionales spécifiques

En ce qui concerne les aides régionales dans le domaine de l'innovation, la commission met en garde contre les risques éventuels de dispersion des systèmes d'intervention.

Au sujet de l'environnement fiscal des entreprises (TVA non perçue récupérable, défiscalisation Outre-mer, octroi de mer, ...), la commission souhaite que le Conseil régional accroisse sa vigilance sur les évolutions possibles de ces dispositifs compte tenu de leur influence sur le développement économique de la Réunion.

II - SECTEURS « RURALITE - PECHE - AQUACULTURE »

A - La ruralité

La commission souhaite la poursuite de l'exercice d'harmonisation des compétences entre les Conseils général et régional pour répondre aux interrogations qui persistent dans certains domaines, notamment dans ceux du foncier agricole, de la recherche, et de l'aménagement rural.

S'agissant du Plan d'Aménagement des Hauts, elle souscrit à la volonté du Conseil régional d'impliquer davantage les acteurs de terrain pour une meilleure approche territoriale.

Pour les filières café et plantes médicinales, la commission constate que l'année 2007 sera une année charnière car si la pertinence économique de celles-ci est démontrée, elles seront transférées au Conseil général pour la phase opérationnelle.

Enfin, la commission souhaite que l'accent soit mis sur la recherche de nouveaux projets innovants.

B - Le secteur de l'aquaculture et les pêches maritimes

La commission rappelle que le contexte réglementaire en vigueur, dans le domaine de la pêche, ne correspond pas à la réalité locale. En effet, la Politique Commune des Pêches (PCP), outil de gestion dont s'est dotée l'Union européenne, est bâtie pour l'Europe continentale c'est-à-dire dans un environnement où la ressource se raréfiant, les capacités de flottille sont réduites. Cette politique ne peut s'appliquer à la Réunion dont le contexte est totalement différent.

La commission insiste sur la nécessité de structurer rapidement la filière pêche à la Réunion afin d'accroître sa compétitivité. Aujourd'hui, alors que cette filière bénéficie de soutiens financiers pour son développement, elle connaît un problème d'organisation qui stérilise une bonne partie des actions menées.

La commission approuve la mise en place d'un Centre d'Appui Technique à la Pêche Palangrière dont l'une des missions serait d'être l'interface entre la profession et les organismes de recherche. Ce rapprochement devrait notamment favoriser la diffusion des résultats obtenus par les instituts de recherche et permettre une meilleure évaluation des besoins réels.

III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

Le défi préalable : œuvrer pour l'égalité d'accès aux réseaux

La commission considère que la situation, dans le domaine de l'Internet haut débit, s'aggrave à la Réunion bien que le taux de pénétration dans les foyers continue de progresser. En effet, malgré les baisses de tarification, la qualité des offres s'éloigne de celles qui sont proposées sur le territoire national (les temps de réponse restent encore en particulier très longs).

En conséquence, la commission estime que le Conseil régional doit accentuer ses interventions afin d'améliorer la qualité des offres de service et de réduire le coût d'accès au haut débit.

Concernant les projets de câbles sous-marins en cours pouvant avoir un impact sur la Réunion, la commission note qu'une des solutions complémentaires intéressantes pourrait être le raccordement au câble EASSY⁸, reliant l'Afrique du Sud au Soudan. Cependant, elle relève que le Conseil régional dispose de très peu d'informations sur ce projet (visibilité sur les coûts d'interconnexion, délais de réalisation, ...).

Démocratiser les savoirs

Concernant l'Ecole d'ingénieurs INSIT OI, la commission constate que l'Etat a reconnu la pertinence de la création d'une formation d'ingénieurs dans ce domaine à la Réunion compte tenu des enjeux locaux et régionaux, mais qu'un problème subsiste au niveau de son statut juridique.

La commission rappelle son inquiétude concernant le regroupement éventuel de ce projet d'Ecole avec celui de l'ESIDAI (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agroalimentaire Intégré) pouvant entraîner une dénaturation possible de ces 2 projets en leur faisant perdre toute leur pertinence.

La commission rappelle le souhait du C.E.S.R. « d'une ouverture rapide de cette Ecole (d'ingénieurs sur les applications avancées de l'Internet) dans des conditions lui permettant un fonctionnement de haut niveau et donc une reconnaissance régionale, nationale et internationale le plus tôt possible ».

Dans le domaine de la formation, la commission met l'accent sur le fait que le nombre de Réunionnais formés aux TIC est bien en deçà des besoins que les professionnels ont estimés à 1 000 personnes par an.

⁸ EASSY : East African Submarine SYstem.

Œuvrer pour l'égalité d'accès aux services

Concernant la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.), la commission a pris acte que les conclusions de l'étude de faisabilité seront connues prochainement et transmises au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) afin qu'il puisse lancer les appels à candidatures.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

Remarques générales

La commission souligne que la formation (au sens large) et la recherche constituent des moteurs puissants du développement. Ces domaines doivent par conséquent rester prioritaires.

I - SECTEUR DE L' EDUCATION ET DE LA MOBILITE

L'enseignement secondaire

L'illustration des difficultés auxquelles l'institution régionale est confrontée est exemplaire dans le secteur des lycées publics, où elle s'est vu transférer des nouvelles compétences d'accueil, de restauration d'hébergement et d'entretien des bâtiments assurées par des personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS). Le lourd déficit quantitatif de ces personnels (- 28 % par rapport à la moyenne nationale), la part importante des emplois précaires et les perspectives inflationnistes des besoins liés à la programmation des nouveaux établissements, laissent augurer d'un avenir sombre et pénalisant pour le Conseil régional, en l'absence d'un plan de rattrapage pris en charge par l'Etat.

La commission relève que le programme de construction des lycées ainsi que celui de la réhabilitation des anciens établissements suivent leurs cours. Elle souligne la structuration par pôles des établissements :

- Sanitaire pour l'Est – Saint-Benoît IV (Sainte-Anne),
- Technologies pour le Nord,
- Métiers d'Art pour l'Ouest – Le Port,
- Restauration-Hôtellerie pour le Sud (Petite-Ile).

Elle se félicite que des internats soient prévus pour tous les nouveaux établissements, compte tenu du déficit dans ce domaine.

Elle note également que :

- les études préalables à l'élaboration du Programme Pluriannuel des Investissements IV devraient être adoptées courant 2007,
- les travaux de réhabilitation du lycée Leconte de Lisle et ceux du Lycée Professionnel de L'Horizon à Saint-Denis vont enfin être réalisés.

Cependant, la commission préconise qu'une évaluation systématique et qu'un suivi précis de toutes les actions entreprises par le Conseil régional dans le secteur de l'enseignement secondaire soient minutieusement effectués afin de dégager des marges de manœuvre éventuelles et de permettre la réactivité de l'institution à des besoins pressants.

La commission attire l'attention du Conseil régional sur la situation de la Maison Familiale Rurale (M.F.R.) du Tampon dont le toit menace de s'écrouler.

De même, en ce qui concerne la prime aux livres de 50 € accordée à chaque lycéen : dans un souci de justice et d'équité, la commission a suggéré à plusieurs reprises que la mesure soit étendue aux apprentis pour le petit matériel et l'équipement. Elle note avec satisfaction que la possibilité de cette aide est à l'étude pour 2007. Elle propose également d'étudier les possibilités d'aides aux élèves de B.T.S. et d'une majoration de l'aide pour l'achat de petits matériels et équipements en faveur des élèves des sections professionnelles.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, la commission prend bonne note de la démarche de contractualisation entreprise avec l'Université de la Réunion. Elle approuve la stratégie visant à évaluer au préalable tant les programmes que les dispositifs mis en œuvre avant que de programmer les actions précises pour 2007.

Dans cette logique, elle souhaite d'une part que le Conseil régional favorise la concertation et le rapprochement de l'Université avec le monde de l'entreprise et d'autre part que des orientations claires soient arrêtées en matière de recherche pour stimuler la mise en réseau à l'instar des pôles de compétitivité.

Elle souhaite qu'une attention particulière soit portée aux étudiants de première année, pour leur réussite.

En matière de mobilité, la commission prend acte des axes d'intervention du Conseil régional en faveur des lycéens, des étudiants et des demandeurs d'emploi. Elle souligne la nécessité d'évaluation et de rigueur dans l'analyse des demandes, en particulier pour les séjours linguistiques qui doivent réellement servir à permettre d'acquérir la langue étrangère concernée par le biais d'une immersion complète.

Elle relève que l'étude préalable à l'Observatoire de la mobilité est terminée, et souhaite voir prochainement sa mise en place.

II - SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La commission se félicite de la présentation sous forme de tableaux des orientations de ce secteur pour l'année 2007. Elle apprécie la lisibilité ainsi offerte des interventions envisagées. Elle souhaiterait cependant voir afficher des objectifs plus précis lorsque cela est possible.

Les quatre thèmes suivants ont particulièrement retenu son attention :

- l'apprentissage
- l'illettrisme
- le domaine sanitaire et social
- la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

Concernant l'Apprentissage, la commission relève que son développement constitue une priorité de la collectivité régionale. Elle note que dans le cadre du P.R.D.F. et du contrat d'objectifs devant être signé avec l'Etat, une réflexion globale a été menée sur ce secteur.

Elle approuve l'objectif de valorisation de l'image de cette filière encore trop victime de clichés pénalisants et souligne l'intérêt de ce type de formation pour tous les niveaux (jusqu'au Master).

Elle précise cependant que la valorisation des primes attribuées pour le recrutement d'apprentis s'avère nécessaire.

De plus, la commission suggère de réfléchir, en concertation avec le monde professionnel, à un maillon manquant de la chaîne que représente le pré-apprentissage. A côté des initiatives prises notamment par l'Education nationale qui aident les jeunes au choix de leur métier (Découverte professionnelle : 6 h), la commission propose de mettre en place des formations allégées mais réelles.

En ce qui concerne le Centre de Formation aux Métiers de l'Automobile et des Transports (C.F.A.T.), elle note qu'après beaucoup de retard, les travaux pour sa construction ont démarré et que le recrutement en 2007 d'un chef de projet spécifique est de bonne augure pour sa mise en service en 2008. En outre, elle relève que la collectivité lancera en 2007 une réflexion sur la définition des besoins en formation générés par le futur Tram-train. La commission se félicite de l'anticipation dont fait preuve la collectivité régionale et souhaite que cette démarche vise l'ensemble du secteur des transports dont les évolutions sont rapides.

Concernant l'illettrisme, la commission relève que la prévention et la lutte contre l'illettrisme figurent parmi les priorités fortes du Conseil régional. Le taux d'illettrés est évalué à 20 % de la population. Une proportion aussi élevée et de surcroît constante constitue à juste titre une préoccupation majeure exigeant un plan de bataille volontariste et doté de moyens financiers et humains adéquats. Outre la mobilisation de tous les acteurs pour construire des actions de plus grande envergure, la commission considère qu'un bilan et une évaluation de la politique de tous les intervenants en la matière, sont des préalables indispensables pour le dimensionnement et l'ajustement des actions à mener.

Concernant la formation dans le domaine sanitaire et social, compétence nouvellement transférée aux Régions, la commission avait approuvé la démarche de diagnostic préalable engagée par le Conseil régional.

Elle regrette toutefois, la défaillance du consultant chargé de l'étude prospective sur les emplois et les métiers de ces secteurs qui retarde la mise en œuvre opérationnelle. Elle aurait souhaité, compte tenu des compétences du CARIF-OREF, que soit examinée la possibilité de lui confier la réalisation de l'étude.

Les potentialités d'emploi de ce secteur et les projets de C.H.R. et à terme de C.H.U. militent en faveur d'une issue rapide à ce problème. A ce propos, la commission tient à souligner qu'il lui paraît nécessaire que tous les métiers potentiels soient identifiés, y compris ceux de haut niveau.

Elle prend bonne note par ailleurs que des négociations sont en cours entre les Hôpitaux de Paris et le Conseil régional en ce qui concerne les stages des infirmiers et ce, compte tenu du déficit local.

Concernant la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.), la commission regrette que malgré la compétence légale conférée aux Régions pour l'animation de ce dispositif et compte tenu de l'opportunité qu'il représente, il reste peu développé dans les orientations du Conseil régional pour 2007. Ayant mené une réflexion sur ce thème, la commission fera part de ses propositions spécifiques à la collectivité régionale dès finalisation de ses travaux. D'ores et déjà, elle suggère de réunir autour d'une même table tous les acteurs intervenant sur ce champ.

COMMISSION « EPANOUISSEMENT HUMAIN »

La commission note que la politique régionale culturelle, sportive et socio-éducative s'inscrit dans la continuité mais que la recherche de retombées économiques est beaucoup plus marquée.

I - SECTEUR « CULTURE »

Pour 2007, les actions de la collectivité régionale dans le domaine de la culture porteront sur trois axes prioritaires que sont :

- le rayonnement de l'identité réunionnaise,
- la mise en valeur des équipements,
- la formation et la mobilité des hommes.

A - Rayonnement de l'identité réunionnaise

La commission relève la poursuite des orientations de la collectivité régionale suite à la tenue des Etats généraux de la culture (d'octobre 2004 à septembre 2005) dans le domaine de l'accompagnement de la vie culturelle. Ces orientations sont déclinées en 2007, plus précisément :

- en matière de promotion de la littérature avec la création d'un centre régional du livre,
- pour le soutien aux langues et cultures régionales à travers l'office de la langue,
- pour le soutien aux arts plastiques avec une plus grande valorisation de l'art contemporain et la création d'un centre d'art contemporain visant à contribuer à la structuration des professions.

La commission note la volonté du Conseil régional de privilégier les programmations qui laisseront une place particulière aux talents émergents et aux jeunes artistes réunionnais. Elle observe également que sur le plan musical, la collectivité régionale souhaite concentrer davantage son action sur quelques artistes qui ont déjà fait leur preuve, pour accompagner leur professionnalisation. Toutefois, elle attire l'attention du Conseil régional sur l'éventuel risque d'un élitisme. Elle rappelle que ce qu'il est important de soutenir, c'est la musique réunionnaise et le talent, quel que soit leur style d'expression.

La commission constate que l'année 2006 a été une année phare pour le théâtre et que, compte tenu d'un budget de rigueur, l'année 2007 sera concentrée sur les projets mettant en valeur l'identité réunionnaise à partir des acteurs professionnels locaux. Cependant, elle estime que la production locale de qualité mais ne respectant pas forcément ce critère mériterait également une attention particulière.

La commission déplore qu'en 2007, si le dispositif de protection et de valorisation du patrimoine (restauration des cases créoles) n'est plus financé par les fonds européens, il soit abandonné par le Conseil régional. Le risque de voir se poursuivre la disparition du patrimoine bâti réunionnais s'accroîtra de ce fait.

B – La mise en valeur des équipements

En ce qui concerne les équipements régionaux, la commission note l'inauguration de Kélonia, l'observatoire des tortues marines, structure à vocation muséale et scientifique. Elle fait remarquer qu'une réflexion doit être menée pour faciliter et sécuriser l'accès à cet observatoire.

S'agissant des structures muséales (Stella Matutina et Maison du Volcan), la commission prend acte que la procédure de délégation de service public se finalisera à la fin du premier trimestre 2007. Elle souligne dans le cadre de ces nouvelles délégations, la vigilance à accorder à une véritable redynamisation de ces deux structures, l'objectif étant d'accroître de façon importante leur fréquentation afin qu'elles participent au développement du tourisme culturel à la Réunion.

Comme l'année dernière, la commission rappelle ses préconisations :

- le remplacement des bornes interactives et l'engagement d'un programme de conception de nouveaux supports multimédia (Maison du Volcan),
- la redéfinition globale du projet scientifique et culturel (Stella),
- le programme général de rénovation sur ces 2 sites.

La commission propose également, compte tenu des enjeux liés au tourisme à la Réunion, que la collectivité régionale développe, autant que possible, des outils à l'attention des visiteurs étrangers : traduction des supports de communication, par exemple, ...

La commission rappelle sa préconisation d'un regroupement de ces structures, intégrant également Kélonia, pour qu'un pass-musée puisse être mis en place.

C – La formation et la mobilité des hommes

La commission relève les efforts consentis par le Conseil régional sur les aides à la formation, aussi bien à destination des jeunes désirant se former aux métiers de la culture que des artistes et des acteurs culturels.

II – SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »

La commission espère que les deux évènements majeurs prévus en 2007 que sont les Jeux des Iles de l'océan Indien qui se dérouleront à Madagascar et le retour du tour du Monde à la voile « à contre courant » de Maud Fontenoy, auront effectivement un impact positif pour l'île.

Tout en adhérant au projet sportif de déplacement non motorisé, elle souhaite sa concrétisation par une véritable volonté politique en faveur de la pratique du vélo.

La commission rejoint le souhait du Conseil régional de tendre vers plus de compétitivité et de professionnalisme pour les organismes sportifs régionaux. Elle rappelle que ce secteur peut être porteur économiquement et source d'emplois pour les Réunionnais, notamment à travers la reconnaissance de certains athlètes par la Validation des Acquis et de l'Expérience (V.A.E.).

La mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de valorisation des anciens athlètes de haut niveau et la construction d'un lycée sportif, comme outil de la coopération régionale, restent importantes pour la commission.